

**Déclaration FSU**  
**CTSD ASH 9/2/17**



Un CTSD de ce type, propre aux questions ASH, ne se réunit pas régulièrement dans le département et le SNUipp-FSU se félicite de la tenue de ce comité. Nous demandons que ce rendez-vous soit inscrit chaque année au calendrier des instances de carte scolaire, afin de pouvoir échanger sur les moyens propres à l'ASH.

Cette instance est primordiale pour que les organisations syndicales et les collègues puissent avoir une lisibilité sur les moyens et la politique départementale d'accompagnement et de prise en charge du handicap.

Depuis 2005, un changement profond est venu bousculer les pratiques et l'organisation scolaire : nouveaux élèves, nouveaux intervenants, nouvelles commissions, nouveaux partenaires... des moyens ont été mis en œuvre pour accompagner ce changement, mais toujours à court terme et sans grande anticipation.

Garantir l'accès à l'école, au collège ou au lycée aux élèves en situation de handicap n'est pas suffisant. Ce nouveau droit doit s'accompagner de moyens humains, de moyens matériels et de moyens de formation. On ne somme pas les personnels de changer, on les forme au changement !

Dans tous ces domaines il y a encore des lacunes : des élèves relevant d'Ulis ou d'IME qui ne peuvent être accueillis, des accompagnements qui tardent à se mettre en place ou des AVS qui n'arrivent jamais auprès d'élèves ayant une notification, des procédures longues, une formation presque inexistante compte tenu de l'ampleur du changement en cours. Dans les établissements, la situation s'est dégradée : par exemple sur Saint-Étienne, on comptait 95 places il y a 8 ans. Aujourd'hui, il n'en reste que 65. Ces élèves ne se sont pas envolés : on les retrouve dans les classes ordinaires ou dans des dispositifs qui ne leur sont pas adaptés. Ces exemples illustrent

le dévoiement des principes de la loi de 2005.

Nous ne comptons plus les remontées de terrain nous indiquant que la prise en charge de tel ou tel élève se révèle très compliquée. L'inclusion ne peut pas reposer uniquement sur les épaules des collègues. L'administration doit prendre sa part au changement : effectifs de classe moins chargés, décharge supplémentaire pour les directeur d'école avec ULIS, effectif en ULIS collège décent, AVS formé et Cdisé, formation massive des personnels, ce qui implique de fournir les moyens d'intervention adéquates à la circonscription ASH (CPC, création d'un groupe ressource départemental, mutualisation des outils et des pratiques, site internet dédié...)

Dans le département, le SNUipp-FSU reconnaît que cette problématique a été partiellement entendue, des moyens ont été débloqués à cet effet, mais l'effort doit maintenant s'amplifier et s'accélérer.